

ar.challain@orange.fr

De: Anaël ROBERT <ar.challain@orange.fr>
Envoyé: mardi 9 mars 2021 11:09
À: 'Vincent Rollet'
Cc: earl-robert2@ozone.net; mnrichard@free.fr; francoise.coue@nordnet.fr; sylviane.crossouard@wanadoo.fr
Objet: Questionnement sur le BP2021 SIC

Bonjour Vincent,

Comme pressenti, je ne maîtrise pas encore l'entièreté des budgets mais j'y travaille. Je passe donc un peu de temps à relire les documents du budget SIC.

Quelques questions de compréhension générale et aussi d'autres plus centrées sur Challain pour analyse auraient besoin de tes réponses précises.

Si je commence la rédaction de ce mail par la conclusion de mon analyse :

Il existe dans la 1^{ère} présentation du BP2021 des largesses qui ont un cout pour chacune des communes.

Il ne me semble pas qu'on ait cette souplesse financière disponible. Ni pour nous, ni pour le SIC.

Ma proposition est de réviser le BP2021 en tenant compte de cette remarque sur les dépenses de fonctionnement et en arrêtant d'alimenter et de faire gonfler les recettes d'investissement. A partir de là seulement se posera la question d'approbation ou pas. (Et pour Challain, quand j'aurai compris chacune des réponses aux questions suivantes)

Dans les dépenses de fonctionnement BP2021 :

Chapitre 11 : 6042 : Peux-tu svp me réexpliquer ce qui multiplie par 4 (soit +23500€) les achats de prestations de services entre CA2020 et BP2021 ?

62875 : Quels sont les frais et qui sont les communes membres du GFP à qui on verse 12000€ ?

Chapitre 12 : 6217 : Quel est le « personnel affecté par la commune membre du GFP » pour 40000€ ?

6218 : Qui est le personnel extérieur et pour quels services ? Avec une augmentation de 5000€ sur BP2021.

TOTAL : si on enlève les 10000€ du 6455 de non versés en CA2020 qui gonflent le BP2021 d'autant, pourquoi prévoir 30000€ de + entre CA2020 et BP2021 ?

Sachant qu'on prend déjà 10000€ de dépenses imprévues en chapitre 22

Chapitre 42 : 68111 : Est-ce que ce montant de 16645€ est un loyer ? (qu'on retrouve à faire gonfler nos recettes d'investissement sur un budget qui n'a pas de dépenses !)

Dans le calcul de la répartition entre commune dans le BP2021 :

RAM :

Peux-tu me donner svp les noms des assmat de Challain comptabilisées dans la prestation du RAM en 2020 pour Challain ?

Multiaccueil :

Puis-je avoir svp les factures du multi accueil présentant les noms des familles et heures facturées pour Challain ?

Quelle est l'explication sur le grand écart entre la stagnation des heures en multi accueil (-5%) et un BP2021 avec une hausse de 50% ? Pour toutes les communes.

MFS :

Peux-tu svp me fournir, pour que je puisse analyser le profil, les noms de demandeurs pour chacune des 112 demandes France Services pour Challain ?

ESC :

Même chose : Les noms des participants totalisant 104 participations au animation de l'ESC
Pourquoi les bénévoles sont comptabilisés comme participants ? Ca représente 15% des participants que tu me factures !

Comment l'embauche d'un animateur senior nous a été vendu comme un cout 100% subventionné ?
et finalement 438 participations sur 1035 de l'ESC sont facturées pour action senior

Bibliothèque :

Quelle est l'explication pour une répartition des couts de bibliothèques basés sur le nombre de lecteurs et un budget achat de livre lié à l'habitant ?

Où passe le budget achat livres ? Puis je avoir des détails des années CA2020 et CA2019 svp ? et 2021 si déjà dépensé ?

APS :

Pourquoi 4000€ de moins de recettes des usagers en APS entre CA2019 et BP2021 ? et 1500€ de baisse

CAF ?

Autrement dit, comment peut-on prévoir des recettes usagers et CAF pour BP2021 à hauteur de l'année exceptionnelle CA2020 au lieu de CA2019 ?

Comment se fait-il que les charges supplétives reçues par les communes pour NOS locaux respectifs soient repayées dans le calcul des dépenses APS ?

Quel abonnement internet (qui sur la convention est « prise en charge par le SIC ») peut nous être refacturé et à hauteur de 925€ ? Ça me coute 600€ dans mes autres salles !

Si ma compréhension est correcte, part012+perso SIC, le « service APS » coute près de 40€/h à Challain.

Même si c'est un salaire chargé, ça me pose question.

ALSH :

Quelle est la raison d'une disparité de fonctionnement entre les communes ?

Pourquoi ce jeu d'écriture de la subvention ALSH ?

Cordialement,

Anaël ROBERT

Maire de Challain-la-Potherie

ar.challain@orange.fr